



Déclaration Préliminaire

CSA-IR Grand Centre du 12 juin 2025

Monsieur le Président,

En préambule, FO Justice PJJ vous alerte une nouvelle fois sur les conditions de travail alarmantes auxquelles sont confrontés les personnels de la Direction interrégionale Grand-Centre.

Nous nous faisons l'écho d'une colère qui gronde. Les difficultés rencontrées sur le terrain ne cessent de s'amplifier. Nos collègues éducateurs travaillent dans des conditions de plus en plus dégradées. Le manque de moyens, tant matériels qu'humains, est criant. Les équipes sont exsangues, les absences non remplacées, et les postes vacants s'accumulent, faute de personnels titulaires, mais aussi de contractuels.

En plus des difficultés budgétaires en matière de recrutement, l'administration ne parvient plus à trouver de contractuels disponibles pour assurer les remplacements. Les différents contextes de travail se tendent pour autant la prise en charge des mineurs doit se poursuivre envers et contre tout ! **Ce sont donc les éducateurs présents qui absorbent, tant bien que mal, la charge de travail croissante.**

Les prises en charge deviennent de plus en plus complexes nécessitant plus de moyens. Il est à noter que la PJJ se veut novatrice dans sa façon de penser l'accompagnement éducatif, en témoigne la note de cadrage relative au placement individuel en unité éducative d'hébergement du 26 avril 2024, mais qu'en est-il de la réalité de terrain ?

Les agents font face à des jeunes en grande difficulté, avec des parcours chaotiques, parfois marqués par une extrême violence. Les situations en hébergement sont tendues, les actes de violence, menaces, insultes, envers les personnels se multiplient.

Que propose-t'on pour pallier à ces difficultés ?

Une surcharge des missions, toujours plus avec toujours moins de moyens !

À titre d'illustration, le développement de la mission astreinte éducative et la prise en charge de la mission hébergement diversifié, sans moyens humains supplémentaires dédiés sont une aberration.

On exige toujours plus de polyvalence, toujours plus d'adaptabilité, toujours plus de réactivité, sans que les moyens suivent, **pour FO Justice PJJ Grand-Centre c'est STOP !**

Cette pression constante, fragilise profondément les personnels au point que l'arrêt de travail devient inévitable. Cela porte un nom : souffrance au travail, risques psychosociaux, usure professionnelle.

Et lorsqu'une faute survient, car dans un contexte aussi dégradé, l'erreur devient inévitable, ce sont les éducateurs qui sont directement mis en cause, pointés du doigt, voire sanctionnés.

On fait fi du fait qu'ils soient en première ligne, parfois seuls, pour gérer des situations d'une grande complexité, avec des responsabilités de plus en plus lourdes à porter.

Concernant la note sur l'allègement du travail, **FO PJJ - Grand-Centre** entend l'appel à l'unité syndicale face à cette note. Toutefois, nous ne pouvons pas faire abstraction du caractère opportuniste de l'appel à l'unité syndicale eu égard à la position des autres organisations syndicales qui ont ostracisé **Force Ouvrière** notamment dans le cadre des conseils médicaux. **FO PJJ - Grand-Centre** a de la mémoire, par conséquent nous nous associeront pas d'autant que cela ne concerne pas directement les agents.

Toutefois, **FO PJJ - Grand-Centre** dénonce l'impossibilité d'appliquer cet allègement de travail dans les hébergements. En effet, seuls les éducateurs en Milieu Ouvert semblent concernés par un allègement quasi anecdotique, quid des correspondants insertion qui ne figurent pas dans la déclinaison de cette note.

De plus, nous tenons à insister sur la nécessité que les cadres fassent preuve de pédagogie et d'un soutien concret pour permettre aux personnels investis dans les CSA ou autres instances syndicales.

Pour conclure, nous souhaitons une nouvelle fois témoigner notre soutien inconditionnel aux agents. Mieux que quiconque, nous mesurons les conditions de travail de plus en plus dégradées et problématiques. Que ce soit en milieu ouvert ou en hébergement, les unités souffrent d'un manque cruel de personnels et de moyens.

Nous attendons de notre Direction qu'elle prenne la pleine mesure de la situation, qu'elle cesse de faire peser la charge sur les épaules des agents de terrain, et qu'elle prenne les dispositions nécessaires pour garantir des conditions de travail décentes.

Compte tenu de la léthargie structurelle de l'administration et l'absence de perspectives crédibles, FO Justice PJJ Grand-Centre ne siègera pas à cette instance.

Le Bureau Régional FO Justice PJJ Grand Centre

Le 13 Juin 2025



*Notre **FOR**ce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*